

Question écrite de Monsieur Alexandre DERMINE
Relative à l'organisation de l'administration et au patrimoine affecté
pour accueillir les services communaux et para-communaux.

Monsieur le Bourgmestre,

Je m'interroge sur l'organisation actuelle de l'administration communale et le patrimoine affecté pour accueillir les services communaux et para-communaux.

Pourriez-vous dès lors me communiquer la liste des bâtiments occupés par les services de l'administration communale, la Régie, les A.S.B.L. communales et les maisons de quartier, etc. ?

Pour chacun de ces bâtiments, pourriez-vous me communiquer :

- quel département ou service communal l'occupe ;
- la superficie (à tout le moins approximative) ;
- si l'ensemble des espaces exploitables sont utilisés ;
- si la commune est propriétaire ou locataire ;
- si la commune est propriétaire, la valeur du bien et le montant du loyer appliqué à l'occupant le cas échéant ;
- si la commune est locataire, le montant du loyer appliqué par le propriétaire.

Enfin pourriez-vous me préciser si les bureaux actuels de l'administration communale permettent l'accueil de l'ensemble des agents prévu au cadre.

D'avance merci de votre réponse.

Réponse de Monsieur Benoît THIELEMANS, Echevin

Monsieur le conseiller communal,

Nous vous remercions pour votre question.

Les informations demandées sont rassemblées dans le tableau en annexe. Les bureaux actuels permettent l'accueil de l'ensemble des agents travaillant pour la Commune.

En ce qui concerne la valeur des biens, nous avons repris celle déclarée dans le cadre des polices d'assurance.

En espérant avoir répondu à vos questions, nous vous prions, Monsieur le Conseiller communal, de croire en l'expression de notre meilleure considération.

Par le Collège,
Benoît THIELEMANS - Echevin en charge des bâtiments.